

République Française
Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de LUNEVILLE
Commune de SAINTE-PÔLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINTE-POLE

SEANCE DU 04 JUILLET 2020

Date de la convocation : 29 juin 2020

Date d'affichage : 06 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juillet à dix heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Philippe FRANCOIS, maire.

Présents : ARCHAMBAULT Catherine, BELCOUR Stéphane, CHARLES Rémy, DEMANGE Stéphanie, DUCARO Laurent, FABER Véronique, HELF Julien, MOUGENOT David, PHILIPPE François, PUFALT Rémy, TAILLEFUMIER Christelle

Absents :

Secrétaire : Madame TAILLEFUMIER Christelle

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

20200704_1 - Election du maire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Monsieur PHILIPPE François : 11 onze voix

- Monsieur PHILIPPE François, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

20200704_2 - Détermination du nombre d'adjoint

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoint.

20200704_3 - Election des adjoints

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du premier adjoint :**1^{er} tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. PUFALT Rémy : 11 onze voix

- M. PUFALT Rémy, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint.

Election du deuxième adjoint :**1^{er} tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme FABER Véronique : 11 onze voix

- M. FABER Véronique, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} adjoint

20200704_4 - Indemnités des élus

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Vu l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les indemnités suivantes :

Indemnité du Maire :

11.06 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 430.17 € brut

Indemnité du 1er adjoint :

3.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 130.29 € brut

Indemnité du 2^{ème} adjoint :

3.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 130.29 € brut

Le Conseil certifie :

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal

20200704_5 - Désignation des délégués des commissions

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Le maire expose qu'il est nécessaire de créer les commissions communales pour la bonne gestion de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, créé les commissions et nomme les membres de ces commissions :

Commission forêt - travaux :

Rémy PUFALT, Stéphanie DEMANGE, Laurent DUCARO, David MOUGENOT, Julien HELF.

Environnement, cadre de vie, cimetière :

Christelle TAILLEFUMIER, Catherine ARCHAMBAULT, Stéphane BELCOUR, Rémy CHARLES

Information, communication, citoyenneté :

David MOUGENOT, Catherine ARCHAMBAULT, Stéphane BELCOUR, Véronique FABER, Christelle TAILLEFUMIER.

Commission finances :

François PHILIPPE, Rémy PUFALT, Véronique FABER

20200704_6 - Vote du taux des taxes

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, comme suit :

- Foncier bâti : 3.23 %
- Foncier non bâti : 10.20 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16.30 %

20200704_7 – DELEGUES MMD54

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Technique Départementale.

Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 24 juin 2013 approuvant la création d'un établissement public administratif

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18/12/2017 décidant son adhésion à MMD 54 et approuvant les statuts

Considérant l'article 5 des dits statuts,

Le Conseil municipal/communautaire, après en avoir délibéré, décide

- De désigner M PHILIPPE François comme son représentant titulaire à MMD 54 et M PUFALT Rémy comme son représentant suppléant,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MMD 54.

20200704_8 – DELEGUES SPL GESTION LOCALE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 12/11/2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la commune de Sainte-Pôle à adhérer à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau représentant de la commune de Sainte-Pôle au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale, à la suite des élections municipales de 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

à l'unanimité

DE DESIGNER Monsieur PHILIPPE François comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale en remplacement de Monsieur DEMANGE Roger

20200704_9 – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIFFERENTS SYNDICATS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués devant représenter la commune dans les différents syndicats dont elle fait partie, à savoir :

Syndicat des eaux d'Ancerville

Membres titulaires : PHILIPPE François, BELCOUR Stéphane, Laurent DUCARO

Membres suppléants : PUFALT Rémy, MOUGENOT David, CHARLES Rémy

Syndicat départemental d'assainissement autonome SDAA54

Membres titulaires : PHILIPPE François

Membres suppléants : HELF Julien

Syndicat intercommunal scolaire SIS DE BADONVILLER

Membres titulaires : ARCHAMBAULT Catherine, DEMANGE Stéphanie

Membres suppléants : MOUGENOT David, FABER Véronique

Questions diverses

Lecture de la charte de l'élu locale

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h00 .

Fait à SAINTE-PÔLE, les jours, mois et an susdits

Le maire,

François PHILIPPE

